

académie
Rennes

Le recteur

à

Monsieur le Président
de l'association
Eau et rivières de Bretagne
7, place du Champ au Roy
22200 GUINGAMP

Rennes, le 2 juillet 2013

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Division des
Établissements
et de
L'Action Educative**

N/Réf : .DEAE 1/VR/GM

Objet : : Agrément des associations

Dossier suivi par
Vincent Roux
Gérald Moënner

Téléphone
02 23 21 77 65
02 23 21 77 74

Télécopie
02 23 21 77 95

Mél.
vincent.roux@
ac-rennes.fr

96, rue d'Antrain
CS 10503
35705 Rennes
cedex 7


Site internet
www.ac-rennes.fr

Après avoir examiné votre dossier et avoir pris l'avis du Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, réuni le 2 juillet 2013, j'ai décidé de renouveler votre agrément prévu par les articles D551-1 à D551-6 du Code de l'Éducation.

Cet agrément vous est octroyé pour une durée de cinq ans, sous réserve de produire chaque année le bilan de vos activités et notamment celles tournées vers le milieu scolaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Le recteur



Michel Quéré